

Les titres portés par les rois, princes, comtes, ducs de Bretagne.

Questions posées à Louis Mélenec, :

NOMINOË.

Nominoë a-t-il été le premier roi des Bretons, comme on l'a laissé entendre ?

Il faut répondre à cette question, très importante pour les Bretons – plus encore aujourd'hui, où le sentiment national subit une renaissance spectaculaire, après l'étouffement moral dont ils ont été victimes pendant plusieurs siècles de la part de leurs voisins (comme les Grecs et les Bulgares de la part des Turcs, les Gallois et les Ecossais de la part des Anglais, les Catalans de la part des Castellans ...) -, d'une manière aussi claire que possible.

D'après des sources très postérieures (la chronique de Nantes, rédigée au 11^{ème} siècle), Nominoë aurait écrit au Pape pour lui demander l'autorisation de porter le titre de Roi. Léon IV aurait répondu qu'on ignorait à Rome s'il y avait eu autrefois des rois dans la petite Bretagne, que les archives pontificales n'en contenaient aucune mention, que cette province avait été soumise aux rois francs depuis la constitution du royaume. En conséquence, il lui permit seulement de prendre le titre de Duc et de porter le cercle d'or. D'après les mêmes sources, Nominoë fut sacré roi par l'archevêque de Dol. Tout cela est plausible, mais les preuves concernant ces affirmations, contradictoires manquent. Il est possible, mais non certain, que l'histoire a été plus ou moins « réécrite » après coup pour permettre aux Bretons de se défendre contre les prétentions des rois capétiens, qui, en effet, n'ont cessé, pendant des siècles, d'émettre des prétentions fantaisistes, revendiquant la propriété d'une Principauté dont on sait aujourd'hui, avec la certitude la plus absolue, que si elle a souvent dû faire face aux assauts des Francs, *ceux-ci n'ont jamais obtenu que des succès limités, dans le temps et dans l'espace, ont toujours été refoulés, et ont subi de cruelles défaites.* Ce qui n'est pas glorieux pour eux, qui disposaient de si vastes territoires, et des forces colossales, là où les Bretons, peu nombreux, n'avaient pour eux que leur courage et leur détermination à défendre leur pays.

Sur un autre point, il est hors de doute que **les Bretons d'outre-manche, avant les émigrations en Armorique, ont eu des rois, comme presque toutes les nations.** On en connaît un certain nombre par leurs noms, et certains de leurs actes et de leurs victoires ou de leurs défaites militaires contre les Romains, et plusieurs autres de leurs ennemis. Emigrés en Bretagne Armorique, les Bretons ont également eu des princes et des rois. Il s'agissait alors de petits royaumes, souvent en lutte les uns contre les autres. D'après les documents qui nous restent, deux au moins ont eu une grande importance, attestée d'une manière certaine : le roi **Judicael**, qui a régné sur le royaume bifide de Domnonée, établi sur les deux rives de la Manche (le nord de la Bretagne et le sud de l'Angleterre actuelle), et le roi **Morvan**, dans la région de Vannes, qui a mobilisé contre lui les formidables armées de l'Empereur franc Charles le Chauve, fils de Charlemagne, et qui a été tué en 818 par ses armées. Ce qui a pu donner l'illusion aux Francs qu'ils allaient enfin réduire la Bretagne : il n'en fut rien. Ces deux chefs bretons sont désignés, d'une manière très explicite, par les textes francs, sous leur titre de « rex », c'est-à-dire de roi.

Dans la forme, d'après les actes conservés, Nominoë ne semble pas avoir porté le titre de Roi, c'est à dire, selon la terminologie de l'époque, de « Rex ».

Cela n'a aucune importance. Ce qui compte, c'est de savoir si, oui ou non, IL A EFFECTIVEMENT EXERCE LES ATTRIBUTS DE LA PUISSANCE SOUVERAINE EN BRETAGNE, **au moins au plan militaire.**

La réponse, INDISCUTABLEMENT, est positive : Même s'il est n'est habituellement désigné que sous le titre de "princeps", de "gouvernans", de « dux »...etc., Il a réussi à devenir le chef suprême, au sens générique, de la Bretagne. Nul autre que lui n'a exercé, avant lui, des pouvoirs aussi étendus. En tout cas, nous ne pouvons l'affirmer, au vu des sources, fort lacunaires pour certaines époques. Il a eu la préoccupation de faire apparaître qu'il a exercé son autorité sur toute la Bretagne, ce qui résulte sans équivoque de sa titulature: **«Dux totius Britanniae», «Principe in totius Britanniae», «Nominoë comes in tota Britannia»...** Parmi les chroniqueurs francs, quel que soit le titre sous lequel on le désigne, il n'y a aucun doute : *tous le reconnaissent, sous des titres divers, comme le chef suprême des Bretons.*

A plusieurs reprises, les chroniqueurs francs le nomment sous l'appellation de « Rex ». le Pape Nicolas 1^{er}, écrivant en 866, à son successeur le Roi Salomon, le désigne sous le nom de Roi, quinze ans seulement après sa

mort; cette lettre est d'un poids considérable dans le débat. L'abbé Régimon de Prum, bien informé de tout ce qui se passe en Bretagne, se sert – au moins une fois -, du titre de « Rex » pour désigner sa fonction. Ces éléments, indiscutables, sont concordants.

Quand au fond, ayant exercé le pouvoir souverain sur tout son peuple, ayant en tout cas conduit les armées bretonnes réunies aux combats et à aux victoires, il ne fait pas de doute qu'il a été « Roi » de Bretagne – comme Judicaël l'avait été de la Domnonée (= le nord de la Bretagne), comme Morvan l'avait été pour le Vannetais, si l'on dépouille ce mot du sens sacré qu'il a pris par la suite. Son fils Erispoe, d'ailleurs, lui succède avec le titre de Roi, que l'empereur franc Charles le Chauve est contraint de lui reconnaître, après la défaite militaire humiliante et terrible qui lui fut infligée en 851.

(Les historiens bretons actuels divaguent lorsqu'ils écrivent que le Royaume unifié de Bretagne a été créé par une « concession » de l'Empereur franc. Les Bretons ont conquis par les armes de nouveaux territoires; l'Empereur a été contraint de reconnaître sa défaite, et que Erispoe, fils de Nominoé, est bien Roi en Bretagne. L'acte par lequel il reconnaît la royauté du fils de Nominoé a la signification, tout au plus, ce que nous dénommons une « reconnaissance internationale », ce n'est EN AUCUN CAS un acte créateur: les Bretons ne doivent leur territoire agrandi (par les comtés de Rennes, et de Nantes, ainsi que du pays de Retz) qu'à leurs victoires militaires; l'empereur franc n'a aucune qualité pour CREER un roi des Bretons puisqu'ils en ont un; le Traité d'Angers de 851 est un traité de paix conclu par les deux souverains, l'empereur vaincu étant contraint, par sa défaite, de faire de larges concessions territoriales à ses vainqueurs bretons.

SALOMON (870 à 874).

Dans ses actes, Salomon porte les titres de Dux (chef), princeps (prince), rex (roi). Des auteurs écrivent que le titre de roi lui est « concédé » par Charles le Chauve en 868 (Chédeville et Guillotel, par exemple, page 319). Ils se fondent sur ce texte des annales de Saint-Bertin : « *Le roi Charles, dépêchant en avant son chambellan, maître des huissiers et conseiller intime, avec une couronne d'or ornée de pierreries, et de plus tout le vêtement comportant les ornements qui ressortissent aux honneurs royaux* ». Notre interprétation est radicalement différente : Salomon est Dux et Princeps (duc et prince) dans son pays de Bretagne ; il est au sommet de la pyramide politique, ce que personne ne conteste. Son titre de Dux est, dans son pays, le strict équivalent du titre de roi dans le royaume voisin : il possède, chez lui, les mêmes pouvoirs de chef suprême que Charles le Chauve en Francie ; *il est roi dans son pays, comme Charles l'est dans le sien* . D'autre part, le roi du pays ennemi n'a aucune qualité pour faire un roi en Bretagne, puisque ce pays lui est totalement étranger, et qu'il a lui-même ses propres institutions. Tout-au-plus, ce *cadeau* d'une couronne d'or et des habits qui vont avec, a une valeur de reconnaissance par le prince voisin que Salomon est bien le roi chez lui, comme il l'est lui-même en Francie, avec une arrière pensée politique : faire croire que c'est lui qui fait les rois en Bretagne, ce qui n'est pas le cas. Ce titre de roi que porte Salomon est légitime. Les Bretons, comme cela est répété maintes et maintes fois sous notre plume, ont eu des rois de tous temps, comme tous les peuples de la terre. Un nombre important de ces rois est attesté d'une manière certaine par les sources antérieures à Salomon (Boudicca, Judicaël, Murman ou Morvan, Erispoe ...). Il est inutile de dire qu'ils n'ont eu besoin d'aucune intronisation d'un quelconque roi franc ou autre pour arborer leur titre : en leur qualité de chefs de leur nation, ils sont rois chez eux, c'est aussi simple que cela.

(Il a toujours été dans les habitudes des Français de contester la souveraineté des Ducs de Bretagne dans leur pays, les titres qu'ils portent souverainement, et leurs attributs symboliques. Les empiètements des Français sur la souveraineté de la Bretagne prennent un tour aigu sous Charles V et sous Louis XI. La documentation sur ce point est très abondante. (Je reviendrai sur ce thème en temps opportun, car on ne peut laisser se perpétuer des erreurs très regrettables sur ce point, notamment chez les "hystoryens" communistes). Marcel Planiol et ses commentateurs citent des textes nombreux et très probants. En 1491, épousant Anne de Bretagne, quasiment forcée à cette union, le roi de France Charles VIII aura l'audace d'enlever à sa femme, duchesse légitime, le droit de porter son titre ancestral, parlant de la Bretagne comme de « notre pays et duché de Bretagne » ! C'est une imposture grossière : **Charles VIII n'a jamais eu le moindre droit sur la Bretagne. La situation, imposée par le force,**

est la même en 2016 : la France est strictement un pays étranger). D'ailleurs, il n' lui-même jamais osé porter le titre de duc de Bretagne.

@@@@@@@@@@@@@@@@

Si vous voulez être induits en erreur sur tous ces points : lisez **WIKIPEDIOUSE** : vous serez servis : une erreur non pas par page, mais par ligne. Ou encore : Alain Croix et Georges Minois ! Bien du plaisir !